

Le CCAS

Le service d'action sociale du CCAS apporte écoute, orientation, conseils et accompagnement aux quevillais rencontrant une difficulté ponctuelle ou récurrente. Les missions du CCAS de Grand Quevilly sont diverses dans le champ de l'action sociale, de l'insertion, du maintien à domicile et des loisirs seniors. Elles s'inscrivent dans la complémentarité des aides de l'État et du Département de Seine-Maritime.

- [Le CCAS](#)



Le CCAS

Le CCAS apporte son aide sur des thématiques précises :

- Sociales et/ou financières :

Les conseillères en Economie sociale et familiale (CESF) accueillent sur rendez-vous du lundi

au vendredi dans le cadre de :

- la santé, la retraite, la réversion, le logement
- la gestion budgétaire : dettes, surendettement
- les demandes de micro-crédit...
- Professionnelles (emploi, insertion, formation) :

Une conseillère en insertion professionnelle (CIP) accueille sur rendez-vous du lundi au vendredi pour concevoir et adapter les outils de recherche d'emploi et pour :

- Redéfinir ou affiner le projet professionnel
- Préparer aux entretiens de recrutement
- Construire un parcours de formation
- Optimiser vos candidatures sur internet
- Créer l'espace emploi sur le site de Pôle Emploi

Pour les démarches en autonomie, le SOFI dispose de quatre ordinateurs, un téléphone, une imprimante et un scanner en accès libre tous les matins de 9h à 12h.

L'action du CCAS s'inscrit en complémentarité des dispositifs mis en place par les autres institutions.

Le CCAS agit également pour l'apprentissage de la langue française en partenariat avec l'association AGIR abcd, la lutte contre l'isolement avec l'organisation d'événements et de sorties (groupe solidarité culture, Solid'air de fête...) et récolte des dons et les redistribue par l'intermédiaire de son [Vestiaire](#) (vêtements, chaussures, produits d'hygiène...)

Les travailleurs sociaux vous reçoivent également lors de permanences pour :

- Apporter une réponse rapide à une difficulté ponctuelle (aide alimentaire, dette locative ou énergétique, rupture de droit, décès...)
- Etablir une domiciliation dans le cadre de la législation pour permettre l'ouverture de vos droits et la réception de votre courrier

Les gestionnaires administratifs peuvent vous aider pour :

- Constituer les demandes d'aides financières pour la mobilité (permis, matériel à assistance électrique)

- Accompagner une démarche en ligne sur les sites publics (CAF, CPAM, préfecture, ANTS...)
- Rédiger et mettre en forme vos CV

Plus d'informations sur les dispositifs et les aides dans [les services en ligne](#)

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Ouvert le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

contact

CCAS

Coordonnées :

- 02 35 68 93 61
- ccas@grandquevilly.fr
- Esplanade Tony Larue